



L'an deux mille vingt-trois le 21 du mois de décembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 13 décembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel - M. RAKOTONDRAMANITRA Haja
M. VOINSON Philippe - Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques
M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid
– M. CHERY Chantal – M. DELATTE Hubert - M. GAY Gérard –M. RENAUD Claude - M. THOMAS Claude - M. FAGOT
REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël - M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard
– M. THIRY Philippe M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck
M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – Mme ROJAS Magal
M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain -

Procurations : M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck- M. MARTIN Christophe à M. VOINSON Philippe –
M. MATHEY Dominique à M. MEVELLEC Mickaël – M. LAPOINTE Denis à M. DIEDLER Franck – Mme KLINGELSCHMITT
Agnès à M. THOMAS Claude – Mme JELLEN Nelly à M. CAPS Antony -

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombreait : 42 **votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Excusés :

Votants : 42

Date d'affichage : 26/12/2023

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 42

Contre

Absentions :

DECHETS

01/12/2023

Validation d'un nouveau règlement de facturation des déchets ménagers

Vu les statuts de la Communauté de Communes précisant la compétence « gestion des déchets » uniquement pour les déchets ménagers et assimilés

Vu la délibération du 24 Juin 2021 concernant l'approbation du règlement de facturation des déchets ménagers

Vu l'avis du Groupe de travail « Règlements du service déchet » de la Communauté de Communes

Véronique SCHEFFLER, vice-présidente en charge des Déchets Ménagers et de l'Environnement, rappelle que le règlement de facturation des déchets ménagers définit les modalités d'établissement de la facturation de la Redevance Incitative d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné.

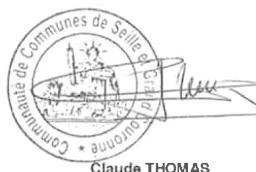
Le nouveau règlement modifie en particulier les éléments suivants :

- Mise à jour assujettis à la redevance
- Ajout paragraphe pour non-présentation de bac pour échange
- Modification facturation (lavage, perte de carte, composteur) sur la facture Redevance Incitative et mensualisation.
- Modification de la vente des composteurs

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** les modifications au règlement de facturation des déchets ménagers qu'énumérées ci-dessous :
 - Mise à jour assujettis à la redevance
 - Ajout paragraphe pour non-présentation de bac pour échange
 - Modification facturation (lavage, perte de carte, composteur) sur la facture Redevance Incitative et mensualisation.
 - Modification de la vente des composteurs

- **Autorise** le Président à signer ce règlement et à veiller à son application.



CLAUDE THOMAS
2023.12.22 14:31:35 +0100
Ref:20231222_114202_1-1-O
Signature numérique
le Président